

[article paru dans *Le Nouvel Observateur*, Semaine du jeudi 6 février 2003 - n° 1996 - Les débats de l'Obs. – Reproduktion durch Suisseculture mit freundlicher Genehmigung des Verfassers.]

Pour une exception culturelle mondiale

par Volker Schlöndorff

La diversité du cinéma est en danger si les films sont traités en pures marchandises

Plus que jamais le hasard d'un seul film à grand succès décide tous les ans en Europe de la part de marché du cinéma national. Quand sortent une «Amélie Poulain» ou un «Astérix» en France, un «Pinocchio» en Italie, un «Winnetou/Manitou» (parodie des westerns à la Karl May, 12 millions d'entrées) en Allemagne, tout semble aller bien. Dès qu'un tel phénomène manque, et cela arrive tout naturellement, le reste des films se réduit statistiquement à une poussière. En revanche, pour la culture et pour notre identité, ce sont souvent ces nuages de poussière qui comptent. «Le Fils» des frères Dardenne est un sommet qui ne se cantonne pas à la seule Belgique, tout comme «l'Homme sans passé» de Kaurismäki à la seule Finlande, ou «Parle avec elle» d'Almodovar à l'Espagne. Et même un grand film «international» comme «le Pianiste» de Polanski n'existerait pas s'il était traité selon les critères purement commerciaux des mondialistes du marché.

C'est bien une idée continentale, partant de l'hypothèse d'un territoire continu s'étendant d'un océan à l'autre, peuplé d'une façon homogène, que cette idée du monde mondialisé. Pour le meilleur ou pour le pire, cette hypothèse ne vaut que pour les Etats-Unis, peut-être encore pour le continent australien. Ce n'est donc pas par antiaméricanisme, voire par dégoût du cinéma américain, mais au nom de la logique des cultures que les auteurs/réalisateurs/producteurs se sont opposés ce week-end, lors des Rencontres internationales de Paris¹, à la fixation de règles communes (ou la libéralisation de tous les règlements – ce qui revient au même) pour toutes les marchandises, subsumant comme telles les films, les livres et tant d'autres produits culturels. Cette «libéralisation» donnerait en effet par suite des lois de l'«économie d'échelle» un énorme avantage aux produits culturels de masse, et donc américains en ce qui concerne le cinéma, au point de réduire comme peau de chagrin le financement de films plus singuliers et de menacer l'existence même d'un cinéma finlandais, espagnol, argentin, japonais, sénégalais, français...

En fait, depuis longtemps, en Europe, il n'y aurait plus de production cinématographique sans les nombreuses aides ô combien ingénieuses et spécifiques selon les cultures. Les annuler au nom d'une quelconque égalité concurrentielle et commerciale serait comme renoncer à sa propre langue. Et même les harmoniser, procédé qui assimile toujours tout au plus petit dénominateur, enlèverait aux films qui en résultent toute vie individuelle.

C'est pourquoi il faut traiter la culture comme une espèce en voie de disparition et la protéger. La nature elle-même n'est pas mondialiste: selon les climats et autres lois de l'habitat, elle a su se créer des exceptions et des conditions particulières dans lesquelles la vie a pu naître et se propager. Il faut assimiler la culture aux organismes vivants et, en l'occurrence, ne pas traiter les films comme une quelconque marchandise dans les accords commerciaux de type OMC. C'est la fa-

meuse exception culturelle, exigée au nom de la diversité culturelle, qui sans cette protection cesserait d'exister.

La quasi-disparition des coproductions européennes en fournit la preuve a contrario. Des fonctionnaires croyant bien faire ont assimilé la production de films (avec la participation de différents partenaires) à la fabrication industrielle pour lui appliquer une réglementation fiscale uniforme. Résultat: sans coproductions, les producteurs, découragés, se tournent bon gré mal gré vers la production purement nationale, voire abandonnent le cinéma pour la télévision.

L'exemple européen suffit à démontrer que ce n'est pas tant la qualité des films qui souffre, que leur existence même qui est menacée. Au nom de l'échange commercial, on empêche la fabrication du produit qui devait être échangé.

Autant il faut que les aides et toutes les mesures permettant aux œuvres d'exister soient exemptées des réglementations commerciales, autant il faut ensuite protéger l'intégrité des œuvres. Une marchandise peut être coupée en tranches comme un salami, une boisson peut être fabriquée light, sans sucre ou sans alcool, selon les goûts du consommateur, mais un film, pas plus qu'un roman, un tableau ou une composition, ne peut être débité en tranches ni vidé de son contenu en enlevant le sexe ou la violence, ou en corsant l'un ou l'autre, selon les divers publics, comme le pratiquent déjà aux Etats-Unis les disquettes clean-pictures et autres. Nos collègues de la Directors Guild of America ont beaucoup de mal à poursuivre ces pratiques devant les tribunaux, précisément parce que les films sont traités en pures marchandises et non pas, comme l'OMC (Organisation mondiale du Commerce) devra l'admettre, en produits culturels, donc à exception.

V. S.

Volker Schlöndorff, né en 1939 à Wiesbaden (Allemagne), est le réalisateur de nombreux films, parmi lesquels «les Désarrois de l'élève Törless», «l'Honneur perdu de Katharina Blum», «le Tambour» (palme d'or à Cannes en 1979) ou «le Roi des aulnes».

¹ Les Deuxièmes Rencontres internationales des Organisations professionnelles de la Culture, organisées par le Comité de Vigilance pour la Diversité culturelle, mis en place en 1997 au moment des négociations de l'AMI (Accord multilatéral sur l'Investissement), ont réuni au Carrousel du Louvre, du 2 au 4 février, des représentants de 35 pays.